

Le juge Humbert voulait me faire la peau, donc il m'a mis 3 mois de prison ferme !

écrit par Charles Demassieux | 12 janvier 2024





Vous aurez sans doute, pour les plus fidèles lecteurs de Riposte Laïque, compris que c'est moi "le pote" dont Pierre Cassen parlait, dans sa vidéo de ce jeudi matin, d'une manière qui m'a par ailleurs touché.

Je vous avais raconté mes mésaventures, survenues le 15 octobre dernier, qui m'avaient valu 48 heures de garde à vue. Pour résumer, j'avais protégé ma voisine, une femme de 83 ans, d'une possible agression physique de la part d'un forcené sous l'emprise de l'alcool et de la drogue, et pour la défendre, et me défendre, j'avais été obligé de le repousser d'un coup de coupe-papier dont la lame faisait 4 cm.

<https://ripostelaique.com/48-h-de-garde-a-vue-jai-blesse-un-homme-qui-voulait-tuer-ma-voisine-de-83-ans.html>

Pendant près de trois mois, j'ai donc été interdit de résidence dans la maison que je viens d'acheter, dans la Creuse, avec ma compagne, retardant d'autant les travaux nécessaires à mon installation définitive. J'attendais donc avec impatience, et je ne le cache pas une certaine inquiétude, ce procès, bien que mes amis se soient voulu rassurants, m'expliquant que je prendrais sans doute une petite amende avec sursis, et rien d'autre.

Pour leur excuse, ils ne connaissaient pas le juge Michael Humbert, qui préside le tribunal de Guéret depuis 2021. J'ignore si cet homme est membre du Syndicat de la magistrature, comme 30 % des juges, mais en tous cas, il en a tous les discours, et toutes les pratiques.

Il règne sur son tribunal en petit potentat obsédé par son pouvoir et son ego. Sans souci pour la fonction qu'il occupe, il s'étire et se travaille tout au long des audiences, et fait tout pour être la vedette du tribunal qu'il transforme parfois en théâtre, avec lui dans le rôle principal.

J'ai tout de suite compris que les choses allaient mal tourner pour moi. Tous les éléments à charge contre ma prétendue victime ont disparu au cours de mon procès : son poing américain, ses menaces de mort sur plusieurs personnes et ce, avant que je l'aie effectivement blessé au bas du ventre avec une lame d'environ 4 centimètres, réévaluée au cours dudit procès jusqu'à 15 centimètres, et Guéret n'est pas à côté de Marseille ! Toutes choses que mon excellente avocate a rappelées, témoignages à l'appui. Rien n'y a fait.

Ces manquements, ces curieux oublis, ont permis au juge Humbert de conclure à une simple dispute de voisinage à laquelle je n'aurais pas dû me mêler. Il est vrai qu'on se dispute toujours avec ses voisins en les menaçant de mort ! La malheureuse vieille dame, ma voisine, est depuis fort perturbée, elle ne dort plus, et elle a peur quand elle sort de chez elle, et sa famille craint qu'elle ne se remette

jamais de cette agression. Mais c'est sur moi, et uniquement sur moi, que s'est acharné pendant tout le procès le juge Michael Humbert.

Je précise que ma "victime" a effectué deux séjours en prison pour violences, notamment en bande. L'une de ses peines était de 4 années, et pour être condamné à une telle peine, je préfère ne pas penser à l'état de sa victime. Son beau-fils et sa propre compagne, auditionnés au moment des faits en octobre 2023, avaient pourtant reconnu sa violence et son goût pour la drogue et l'alcool ! Et il était à plus de 4 grammes le jour des faits !

Ma "victime", au cours de l'audience, a reconnu consommer du cannabis tous les jours et en importante quantité. Sa compagne ayant des revenus modestes et lui ne travaillant pas, on peut légitimement s'interroger : comment peut-il subvenir à ses besoins addictifs ? Je pose la question. Au passage, faut-il rappeler que l'argent de la drogue sert aussi à financer le terrorisme. Mais cela ne paraît pas inquiéter le juge Humbert outre mesure.

Pour sans doute faire pleurer dans les chaumières, ma "victime" est venue accompagnée de son fils de... dix ans ! Un gamin que je plains sincèrement. À un moment, la compagne de ma "victime" s'est permis d'interrompre le juge Humbert, lequel a bien ri en ajoutant : *"On n'est pas chez Hanouna ici !"*. Mais plus tard, il n'a pas admis que je l'interrompe à mon tour lorsque, à l'énoncé du verdict, je lui ai crié, je l'avoue, que puisque, en France, on protégeait les assassins des femmes juives âgées, faisant référence à Mireille Knoll, il n'y avait rien d'étonnant à ce qu'on condamne un homme comme moi. Là il s'est emporté. Il est vrai que les juges de gauche n'aiment pas trop parler des victimes juives, lorsqu'elles sont tuées par des musulmans, j'aurais dû m'en souvenir...

Pourquoi ai-je crié ? Tout simplement parce que le juge

Humbert a ménagé son suspense, de manière sadique, en m'annonçant de la prison ferme, en sus de quinze mois de sursis, plus des dommages et intérêts de 3500 euros, ce qui fait une appréciable quantité de cannabis à acheter pour ma "victime" ! Je me voyais donc déjà en prison, au milieu d'une population hostile, en danger de mort.

Une fois que je me suis calmé, le juge Humbert m'a précisé qu'il s'agissait d'un bracelet électronique. Que voulez-vous, il avait envie de me faire un peu peur, le brave garçon ! Je précise que Michael Humbert est allé bien au-delà des réquisitions de la procureur.

Parmi ses perles, il s'est même permis de me psychanalyser et de me diagnostiquer bipolaire. Ce à quoi j'ai rétorqué que je préférais m'en remettre à de vrais psychiatres pour ce genre de diagnostic. Lorsque j'ai parlé de ma connaissance de la violence en région parisienne, je me suis fait traiter de Parisien méprisant, et le juge Humbert m'a sorti son CV très pompeusement, m'informant de ses titres de gloire, et notamment du fait qu'il avait officié au tribunal pour enfants de Bobigny. Quelle référence !

Amusant, cette remarque stupide, sur mon parisianisme supposé, quand ceux qui me connaissent savent que j'ai passé mon enfance en province, entre la Sarthe et la Corrèze ! Sans parler de mes nombreuses vacances dans cette France dite profonde.

Il m'a également grossièrement intimidé, voulant me dissuader, de manière menaçante, de faire appel, me disant que si je jouais à cela, j'allais le regretter !

Mais le plus instructif fut l'attente de mon procès où j'ai vu ce juge étaler sans vergogne son pouvoir menaçant, notamment sur une femme condamnée à une amende et des promesses du pire si elle recommençait à gifler sa fille adolescente qui l'avait insultée ! Et on se demande pourquoi les jeunes deviennent

ultra-violents !

Je sais qu'une de ses spécialités est de jeter en prison tout homme dont la femme se plaint de mauvais traitements, mettant ainsi en conformité le discours du fondateur du Syndicat de la magistrature, qui conseillait à ses confrères de ne pas être impartiaux, et de privilégier l'enfant contre l'adulte, la femme contre l'homme, le voleur contre le gendarme, le pauvre contre le riche. Bref, tout le contraire d'une justice équitable respectant l'égalité de chaque citoyen.

Ainsi, au tribunal de Guéret, un homme a été condamné à trois mois de prison ferme, comme moi, et à neuf mois de prison avec sursis, pour avoir giflé sa fille de 8 ans !

Par contre, dans l'attente de mon procès, j'ai vu l'étonnante indulgence de magistrat pour un jeune issu de la diversité, qui conduisait sans permis, sans assurance (une sorte de Nahel) et qui a été beaucoup moins lourdement condamné que moi.

À un autre moment, une pauvre femme humiliée par son conjoint a pleuré. Là le juge Humbert a demandé s'il y avait des mouchoirs et je me suis avancé avec un paquet. Il a plus tard interprété mon geste comme... une preuve de la toute-puissance masculine avec les femmes ! J'avoue que les bras m'en sont tombés, mais je ne me suis pas permis de le psychanalyser à mon tour, ne voulant pas aggraver mon cas. Car la compassion il ne connaît pas, ainsi qu'il me l'a démontré avec son mépris à peine voilé quand je répondais à une question de sa part sur mes croyances (entre nous, je ne vois pas le rapport avec les faits qui me sont reprochés), qui sont en l'occurrence chrétiennes. La compassion étant une vertu chrétienne, vous doutez bien que ça ne pouvait que l'irriter, lui le juge qui paraît détester tout ce qui ne brille pas des mille feux progressistes !

Mépris qui ne repose d'ailleurs pas sur une base solide parce

que ce petit seigneur des tribunaux ne m'a pas illuminé par son élévation intellectuelle, même quand il a essayé de m'éblouir par quelques démonstrations qui se voulaient sans appel ! Le juge Humbert me fait plutôt l'effet d'un homme avide de pouvoir qui se venge sur des proies à sa merci qu'il méprise, surtout si, comme moi, elles ne pensent pas comme il faut.

Cependant, je lui ai tenu tête et l'ai même accusé de vouloir ma mort s'il m'envoyait en prison. Eh oui, Monsieur le juge, il y a les gens comme vous qui prétendent rendre la justice au nom du peuple français, et qui la rendent au nom de leur idéologie mortifère, et il y a, comme moi, ceux qui, à l'instar du maréchal Ney, préfèrent crier "Droit au cœur !" sans baisser les yeux ! Certains amis me diront que j'aurais mieux fait de me taire, mais l'injustice m'a toujours révolté au plus haut point.

J'espère connaître un jour ce délicieux moment où un gouvernement au service des Français mettra le coup de balai nécessaire dans la magistrature, pour que la Justice ne soit plus gangrenée par les thèses du Syndicat de la magistrature, et qu'elle soit enfin rendue au nom des Français, ce qui ne fut pas le cas à Guéret.

J'ai dix jours pour faire appel, je prends l'avis de mes amis avant de trancher définitivement.

Charles Demassieux

<https://ripostelaique.com/le-juge-humbert-voulait-me-faire-la-peau-et-il-ma-mis-3-mois-de-prison-ferme.html>